

Toujours ce projet de six éoliennes

Le projet de six éoliennes à Héron, près de l'autoroute? Il est toujours d'actualité. Il sera bientôt déposé à l'administration communale.

● Catherine DUCHATEAU

Non, le projet n'est pas abandonné. Il resurgit là maintenant... quasi un an jour pour jour après la première rencontre entre promoteurs et riverains. Il resurgit là maintenant, à nouveau juste avant les vacances. Quel projet? Celui de six éoliennes, sur le territoire de Héron. Entre la sortie de l'autoroute à hauteur d'Andenne et le bois de Bierwart, sur la gauche et la droite de la nationale. Ce même projet qui avait suscité un tollé il y a un an. Les riverains n'en acceptaient alors pas l'idée. Seront-ils plus ouverts cette fois-ci?

Car le projet, s'il a été un peu modifié, est semblable à la première mouture. D'ailleurs, ce sont toujours les sociétés associées Aspiravi et Electrawinds qui en sont à l'origine. Les éoliennes seraient toujours identiques à celles installées sur Perwez. Toujours au nombre de six. Toujours de même taille (un mat entre 80 et 100 mètres et des pales de 35 à 42 mètres de long) et de même puissance (de 2 à 3 mégawatts, soit un peu plus puissant qu'à Perwez).

Quel changement au projet présente-t-il y a un an alors? Leur emplacement, qui serait quelque peu modifié. « Leur alignement est déplacé, explique le bureau agréé CSD, de Namur. Pour diminuer l'impact du projet, pour l'éloigner des maisons. Le but est d'optimiser le projet. » Les premières maisons seraient ainsi plus éloignées des éoliennes que sur le premier projet. Diminuant ainsi les effets néfastes tels qu'épinglés par les riverains? C'est l'objectif. « On a vérifié que l'éloignement est suffisant pour garantir le respect sonore et



d'ombrage.»

Où en est exactement aujourd'hui le dossier? Il y a un an, les promoteurs avaient rencontré les riverains sur base d'un avant-projet, avant même d'introduire toute demande officielle à l'administration communale de Héron. Avec ces remarques, ils ont remodelé le projet, confiant au bureau agréé CSD le soin d'élaborer une étude d'incidences détaillée. Aujourd'hui, Aspiravi et

Electrawinds finalisent les plans avant d'introduire leur demande de permis unique. Ce qu'ils devraient faire dans les prochains jours. Dans le courant du mois de juin en tout cas.

Dès que le dossier, et donc l'étude d'incidences, sera déposé, une enquête publique sera lancée. Avec dossier consultable à l'administration communale. Mais juste pendant les vacances? ■

Bientôt six éoliennes à la sortie de l'autoroute, à hauteur d'Andenne? Le projet revient sur la table.

EN BREF

Une enquête publique

C'est prévu dans le cadre du dépôt de dossier de demande de permis unique: il faut l'accompagner d'une étude d'incidences. Étude qui a pris du temps et qui explique la raison pour laquelle le dossier a dormi pendant un an. Et ce sont les résultats de cette étude qu'Aspiravi et Electrawinds déposeront à l'administration communale dans les prochains jours. Ensuite? Il y aura une enquête publique au cours de laquelle les riverains pourront se prononcer.

Raccorder les câbles

Lorsqu'ils sont venus trouver le collège, les deux sociétés associées avaient une demande bien précise. Ils voulaient son accord de principe pour faire passer les câbles électriques sous les propriétés communales. Réponse du collège: on attend de voir l'étude d'incidences.

Pas entre le 15 juillet et le 15 août

Le premier projet avait failli passer au nez et à la barbe des riverains. La raison? L'enquête lancée pendant les vacances d'été. Rebelote avec cette nouvelle mouture? Non, car le bourgmestre Eric Hautphenne compte bien veiller au grain. « Ils sont venus nous trouver il y a quinze jours. Les promoteurs nous ont montré un plan qu'ils n'ont pas voulu nous laisser. Les six éoliennes étaient parallèles par rapport à l'autoroute. » L'enquête publique

sera-t-elle lancée pendant les vacances? « On s'arrangera pour que ce ne soit pas le cas. Et puis, le temps que la Région wallonne nous demande notre avis officiel, on sera en dehors de la période critique. » Compréhensif, pas entre le 15 juillet et le 15 août. Eric Hautphenne va plus loin: « Je suggérerais de ne pas faire cela entre ces deux dates. » Afin que les riverains soient chez eux et puissent consulter le dossier, s'informer et se prononcer.